

## PLAN DE COURS

<b>HIS1100-40</b> Numéro du cours	<b>INITIATION AU TRAVAIL HISTORIQUE</b> Titre du cours		
<b>A-2023</b> Session	<b>3</b> Nombre de crédits	<b>MOODLE</b> Site Web du cours	
<b>Coordonnées de l'enseignant(e) :</b>			
<b>DORAIS, GENEVIEVE</b> Nom et prénom	Cliquez ici Poste	<b>dorais.genevieve@uqam.ca</b> Courriel	<b>A-6070</b> Bureau

### DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Lundi, 15h-17h

### TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours .....	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage .....	2
3.1	Formules pédagogiques .....	2
4	Sommaire des évaluations - Pondération .....	4
5	Calendrier du cours.....	4
6	Modalités du cours .....	6
6.1	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation .....	6
6.2	Modalités de remise des travaux .....	6
6.3	Modalités de consultation des travaux et des examens .....	6
6.4	Modalités d'évaluation de la langue.....	6
6.5	Modalités d'évaluation des enseignements .....	6
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	7
7.1	Manuel obligatoire.....	7
7.2	Documentation complémentaire .....	7
8	Références.....	8
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat .....	8
8.2	Document et Informations additionnelles.....	9
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	10
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement .....	11
8.5	Compétences.....	12

## 1 DESCRIPTION DU COURS

Qu'est-ce que l'histoire ? Comment « faire » de l'histoire ? Ce cours a pour objectif de fournir des éléments de réponse fondamentaux à ces questions. Il constitue le lieu où les étudiant·es débutent leur apprentissage de la discipline historique. Ils apprendront notamment à prendre connaissance de la production scientifique sur un sujet, à poser des questions pertinentes aux sources, à repérer et à analyser les sources, et à communiquer les résultats de cette démarche. Il vise à donner aux étudiant·es les moyens de traiter de manière rigoureuse et efficace l'information historique. Le cours HIS 1100 permet donc de tirer un meilleur profit des cours du baccalauréat en histoire.

## 2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours d'introduction est obligatoire pour les étudiant·e-s du baccalauréat en histoire.

A la fin de la session, l'étudiant·e devra être en mesure de:

- 1) Utiliser les différents instruments de recherche en histoire, les outils manuels ainsi que les technologies d'exploitation des données;
- 2) Réaliser les principales étapes d'une recherche bibliographique;
- 3) Présenter un travail selon les normes universitaires ;
- 4) Faire une analyse de source ;
- 5) Lire, résumer, comparer et critiquer des textes scientifiques;
- 6) Rédiger un texte selon les normes du métier;
- 7) Faire un exposé oral selon les normes du métier.

## 3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce cours comporte des exposés magistraux pour présenter chacune des étapes du travail historique, de même que les habiletés requises pour la compréhension et l'utilisation critique de la production historique. Des lectures obligatoires sont au programme pour approfondir et compléter les exposés. L'apprentissage se fera au moyen d'une série d'exercices et d'ateliers méthodologiques obligatoires réalisés durant le cours ou à l'extérieur du cours, ainsi que par des travaux individuels.

### 3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

**Bibliographie commentée.** L'étudiant·e rédigera une bibliographie commentée qui permet d'élucider la source historique. La bibliographie aura une longueur de 6 à 10 titres d'articles et livres, et devra respecter les normes exposées au cours de la séance 4.

**Compte-rendu critique.** Le compte-rendu d'un livre est un exercice habituel de l'historien·ne professionnel·le : les revues d'histoire en sont pleines. Écrire un compte-rendu est une tâche très utile parce qu'il vous oblige à préciser *la thèse*, c'est-à-dire, l'argumentaire central d'un texte, résumer les principaux apports du livre au sujet étudié, et porter un jugement sur ses contributions et ses limites. Pour ce cours, on demande aux étudiant·es de composer un compte-rendu de 2 pages, sur un texte (livre ou article) qui porte sur la source historique.

**Commentaire du document.** Chacun·e aura à rédiger un commentaire d'environ 2000 mots sur leur source historique. Le commentaire de document est une analyse approfondie qui évalue la valeur d'une source témoin du passé et explique la signification de son contenu pour l'histoire. Des précisions sur cet exercice seront fournies dans les lectures et notamment lors de la séance 2.

**Exposé oral.** La communication orale de la recherche est une activité professionnelle fondamentale dans les métiers de l'histoire. L'objectif de l'exposé oral est de poser une question historique sur la source historique étudiée, et d'y répondre avec un argumentaire succinct. L'étudiant·e rédigera un plan d'exposé sur une grille modèle en forme de fiche fournie par la professeure. Les exposés oraux, d'une durée de 4-6 minutes, auront lieu lors de la dernière séance de cours.

**Ateliers bibliothèque.** Deux ateliers de formation seront animés par le bibliothécaire de l'UQÀM spécialisé en histoire, Simon Côté-Lapointe (Ph.D.). Ils auront lieu aux séances 3 et 5. La présence à ces ateliers est obligatoire. Elle compte pour 2.5% de la note finale pour chacun des ateliers, soit 5% au total.

**Participation.** Voici les critères d'évaluation de la participation des étudiant-es tout au long de la session :

*A + / A.* Parfaite assiduité au cours. Parle avec aisance et clarté. Présente une excellente compréhension des lectures obligatoires. Établit des liens pertinents et instructifs entre les différents auteurs; sait également le faire par le biais d'interrogations bien formulées. Témoigne d'une écoute attentive, physiquement et intellectuellement engagée. Reprend les idées de ses collègues afin de les approfondir, ou encore s'en inspire pour proposer de nouvelles pistes de réflexion au groupe.

*A- / B.* Présence assidue au cours. N'hésite pas à prendre la parole en classe. Présente une bonne compréhension des lectures obligatoires et tente d'établir des liens entre les différents auteurs et concepts du cours. Démontre une bonne écoute. S'intéresse aux propos de ses collègues et fournit un effort appréciable pour travailler et dialoguer avec leurs idées.

*B- / C.* Présence régulière au cours. Prend peu ou rarement la parole en classe. Présente des lacunes au niveau de la compréhension des lectures obligatoires. Éprouve de la difficulté à engager un dialogue cohérent avec les idées de ses collègues mais tente néanmoins de le faire de temps en temps. Démontre une écoute adéquate.

*C- / E.* Présence irrégulière au cours. Prend rarement ou jamais la parole en classe. Se montre incapable de comprendre les lectures obligatoires et ne fournit aucun effort pour remédier à la situation. Présente un manque d'intérêt et de préparation en vue des séminaires de discussion. Démontre une écoute irrégulière et ne semble pas intéressé-e à engager le dialogue avec les idées de ses collègues.

## 4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
1. Bibliographie commentée	30	19 octobre
2. Compte-rendu critique	15	2 novembre
3. Commentaire de document	30	23 novembre
4. Exposé oral	10	14 décembre
5. Deux ateliers à la bibliothèque centrale	5	21 sep et 5 oct
6. Participation	10	session

## 5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	7 sep	<b>Introduction</b> Objectifs du cours, organisation, travaux La méthode en histoire	
2	14 sep	<b>Typologie de la documentation</b> Sources Études Analyse et déchiffrage  <b>Commentaire de document</b> Instructions* Choix de source	Marc-Edmond Lamarre, « Chercheur, voveur et artisan. Parcours intime d'un assistant de recherche dans le Fonds Simonne Monet et Michel Chartrand », <i>HistoireEngagée</i> , 5 décembre 2019. <a href="https://histoireengagee.ca/category/marc-edmond-lamarre/">https://histoireengagee.ca/category/marc-edmond-lamarre/</a> . (30 août 2020).  J. Létourneau, « Chapitre 3 : comment interpréter une source écrite : le commentaire de document », p. 77-92.
3	21 sep	<b>Recherche documentaire</b> Outil de recherche Sofia Bases de données spécialisées  <i>La formation, donnée par le bibliothécaire Simon Côté-Lapointe, Ph.D., aura lieu à la bibliothèque des sciences juridiques et politiques (local au A-2191).</i>  <b>Visite de la bibliothèque centrale</b> Connaitre les cotes et les rayons	J. Létourneau, « chapitre 2 : Comment se documenter à l'ère électronique », p. 35-76.  « La recherche en ligne ». <i>Histoire-Hypermédia</i> <a href="http://h-h.ca/?page_id=44">http://h-h.ca/?page_id=44</a> (30 août 2020)  <b>Atelier bibliothèque (2.5%)</b>
4	28 sep	<b>Stratégie de recherche et lecture</b> Étapes de la recherche Planifier la lecture Constituer une bibliographie  <b>Bibliographie commentée</b> Instructions*	J. Létourneau, « Chapitre 10 : Réaliser un travail de recherche : une démarche en 4 étapes », <i>Le coffre à outils du chercheur débutant. Guide d'initiation au travail intellectuel</i> , Montréal, Boréal, 2006, p. 177-183.  J. Létourneau, « Comment circonscrire un sujet de recherche », p. 185-192.
5	5 oct	<b>Recherche bibliographique</b> Gérer et présenter ses références Atelier Zotero	J. Létourneau, « Annexe 1 : Comment présenter des références bibliographiques », p. 229-240.  <i>Guide pour les étudiantes et les étudiants du premier cycle en histoire</i> , p. 14-24 (disponible sur la plateforme Moodle).  <b>Atelier Zotero (2.5%)</b>

6	12 oct	<b>Travaux pratiques et bibliographie commentée</b> Avancement de la bibliographie commentée au laboratoire informatique  Travail d'équipe et consultation avec la professeure	
7	19 oct	<b>Le compte rendu critique</b> Résumé et critique d'un texte  Compte rendu critique : instructions*	J. Létourneau, « Chapitre 1: Comment faire la recension d'une lecture », p. 19-33.  Quatre comptes rendus du livre <i>Le Rêve de Champlain</i> de D. Hackett Fisher  <b>Évaluation n° 2. Remise de la bibliographie commentée (30%)</b>
8	26 oct	Semaine de lecture	
9	2 nov	<b>Analyser et organiser les idées (1)</b> La problématique Le plan Discussion processus créatif	J. Létourneau, « Chapitre 13 : Comment exposer les résultats d'une recherche en fonction d'un objectif donné : le plan de travail », p. 201-216.  <b>Évaluation n° 3. Remise du compte-rendu critique (15%)</b>
10	9 nov	<b>Analyser et organiser les idées (2)</b> La démarche d'écriture	Geneviève Belleville, <i>Assieds-toi et écris ta thèse ! Trucs pratiques et motivationnels pour la rédaction scientifique</i> , Québec, Presses de l'Université Laval, 2014, pages sélectionnées.  J. Létourneau « Chapitre 14 : Savoir communiquer sa pensée par écrit », p. 217-228.
11	15 nov	<b>Analyser et organiser les idées (3)</b> La démarche d'écriture Atelier écriture	Jill Lepore, « How to Write a Paper for this Class, » Université Harvard, Septembre 2009.
12	23 nov	<b>Période d'activités libres</b> Séance optionnelle Disponibilité de la professeure pour répondre aux questions de méthodologie dans les travaux de fin de session des étudiant-es.	<b>Évaluation n° 4. Remise du commentaire de document (30%)</b>
13	30 nov	<b>L'art de la présentation orale</b> Préparer son exposé et instructions* Communiquer oralement ses idées Utilisation de logiciel de presentation	Jacques Caritey, « Comment faire une communication dans un colloque », <i>La Revue Administrative</i> 50, 1997, p. 212-18.
14	7 déc	<b>Période d'activités libres</b> Séance optionnelle Disponibilité de la professeure pour répondre aux questions de méthodologie dans les travaux de fin de session des étudiant-es.	
15	14 déc	<b>Exposés oraux</b>	<b>Évaluation n° 5. Exposé oral (10%)</b>

## 6 MODALITÉS DU COURS

### 6.1 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous référez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

### 6.2 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

Veillez noter que les critères d'évaluation et les modalités de remise pour chacun des travaux seront précisés ultérieurement pendant les séances de cours et via des capsules vidéo mises en ligne sur le site Moodle du cours.

### 6.3 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

### 6.4 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

### 6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.ugam.ca/>).

## 7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

La bibliographie sera disponible sur le site Moodle du cours.

### 7.1 MANUEL OBLIGATOIRE

Jocelyn Létourneau. *Le coffre à outils du chercheur débutant. Guide d'initiation au travail intellectuel*, Montréal, Boréal, 2006. Disponible à la Coop de l'UQÀM.

Des lectures obligatoires et complémentaires seront également disponibles en ligne via le site Moodle du cours.

### 7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Voir le site Moodle du cours.

### 8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.



## 8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

### Guide pour les étudiantes et étudiants du 1<sup>er</sup> cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

### Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

### Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : [https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

### Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

## 8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	Très bien
78 % - 81 %	B+	3,3	
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	Bien
68 % - 71 %	C+	2,3	
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

## 8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

**La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel** : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. Cyber harcèlement (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

**La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement** : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

**Pour de plus amples informations** : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

**Formation** : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

**Pour obtenir du soutien** :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 [harcèlement@uqam.ca](mailto:harcèlement@uqam.ca)
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : [www.harcèlement.uqam.ca](http://www.harcèlement.uqam.ca)
- **CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel)** : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

## 8.5 COMPÉTENCES

Non applicable



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.